

Compte rendu du Conseil municipal du 2 mars 2011

Absents excusés : CALVET Jean, DUCASSE J.J, ABANO Marie.

Le compte rendu de la séance du 26 janvier adressé avec la convocation, est adopté à l'unanimité.

1-Compte rendu des commissions :

Commission Action Sociale :

Projet extension crèche municipale : Poursuite de l'information avec la visite le 16 février de la crèche de 21 places de Peyrehorade gérée par la Communauté de Communes du Pays d'Orthe. Le bâtiment est commun avec le CIAS. Réalisation sur la période 2005/2007. Montant pour la partie crèche 550 000€ avec subventionnements importants de la CAF, de la Région, du Conseil Général, de la DDR (Etat).

Le Conseil municipal propose de recontacter l'architecte du CAUE pour affiner le projet concernant la crèche de Pouillon avec chiffrage estimatif du montant des travaux.

Recrutement à la crèche d'une personne titulaire du CAP petite enfance à temps complet.

Pôle culturel : L'architecte de l'ADRC s'est entretenu courant février avec des élus qui lui ont fait part de leur souhait concernant la polyvalence de la salle de cinéma. Il a visité la salle et enverra son rapport avec des propositions (aménagement, acoustique, éclairage, chauffage, ventilation...) d'ici 2 mois.

Foyer Hall des sports : l'avant projet d'aménagement des abords du secteur Foyer-Arènes a été présenté aux associations utilisatrices qui ont pu faire part de leurs remarques. Il s'agit essentiellement de la réalisation d'un parking, de l'aménagement d'une aire avec alimentation en eau et électricité, de la fermeture complète des arènes, de la sécurisation piétonne et d'un embellissement paysager.

2-Délibérations :

1. Approbation du chiffrage du projet de rénovation de l'église :

Phase 1 : église pour 142 000€ HT,

Phase 2 : clocher pour 90 000€

La réalisation dépendra des subventions obtenues. Le dossier sera transmis à la Direction Régionale de la Culture pour solliciter l'autorisation de travaux et la subvention correspondante. Un appel aux dons peut être envisagé.

2. Accord pour le règlement des honoraires de Claire Desqueyroux, architecte, qui a réalisé le dossier de demande de subvention pour les travaux de l'église, pour 1500€.
3. Accord pour le règlement des honoraires (forfaitaires) de 625€ de l'architecte de l'ADRC (Agence Régionale de Développement du Cinéma) qui est venu visiter la salle de cinéma et proposera une pré-étude en vue de sa rénovation.

4. Adhésion au service « pôle retraites » du Centre de gestion pour 3 années (2011-2013) pour une participation de 800€.
5. Acquisition d'un serveur informatique pour la mairie, l'actuel en service depuis 2003. Coût de l'opération, prestation de l'ALPI comprise : 4800€ HT.
6. Cession de la remorque hydraulique communale qui n'était plus utilisée à M. Tauziet, qui en avait fait la demande, pour un montant forfaitaire de 300€.

3-Informations diverses :

- Ligne de trésorerie : elle a été renouvelée pour l'année 2011 auprès de la Caisse d'Épargne.
- Le maire communique la position de l'Unité de santé environnementale de l'Agence Régionale Santé Aquitaine quant au présumé risque sanitaire des antennes relais de téléphonie mobile : « ... plusieurs groupes d'experts indépendants se sont penchés sur cette problématique ». Tous ces groupes ont conclu qu'en l'état actuel des connaissances scientifiques et compte tenu des faibles niveaux d'exposition aux champs électromagnétiques autour des stations relais, l'hypothèse d'un risque pour la santé des populations vivant à proximité ne pouvait être retenue ».
- Le Maire fait une fois de plus remarquer que c'est la commune et lui-même qui sont attaqués (plaintes au Tribunal Administratif de Pau) alors qu'il s'agit de compétences et responsabilités exclusives de l'Etat.
- Remerciement de l'école pour la subvention concernant les sorties scolaires
- Remerciements de l'association Agronomes Vétérinaires et l'aide à Haïti.
- Information sur la situation de l'emploi à l'usine Placo.
- Chantons sous les pins samedi 12 mars à 21h avec 3 minutes sur mer et Fatras.

La séance est levée à 23h 05